



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 12 mars 2018 à 15 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 13 février 2018.

3 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DOSSIER SAP D'ONET LE CHÂTEAU

Vu le rapport n° 5.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Considérant d'une part que trois sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de secours de Rodez sont intervenus sur la commune d'Onet le Château pour un secours à personne, que les sapeurs-pompiers qui souhaitaient prendre en charge la victime dans son appartement et la conduire au centre hospitalier de Rodez ont été insultés et deux des pompiers agressés physiquement.

Considérant d'autre part qu'une plainte a été déposée par chacun des 3 sapeurs-pompiers et par le SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise le président à ester en justice et, à ce titre, à réaliser tous actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts du SDIS dans ce dossier,
- autorise le président à recourir au ministère d'un avocat pour le SDIS dans les conditions de prise en charge de l'assurance protection juridique du SDIS,
- autorise le président à signer les actes y afférents.

Fait à Rodez, le 21 MARS 2018

Le Président,

Jean-Claude Anglars